



Séance du conseil d'administration du Cnous
Du 11 mars 2021

Délibération CA-202103115

relative à la prise en charge de la rémunération des DG et des pensions civiles du réseau

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le projet de délibération et la note présentée en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**
6 – Gestion des ressources humaines
- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1 :

Les rémunérations des directrices générales et directeurs généraux des Crous, exceptée le cas particulier du Crous de la Réunion, sont prises en charge et versées par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Pour le Crous de la Réunion, seul le régime indemnitaire du directeur général est pris en charge et versé par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Article 2 :

Les cotisations au Compte d'Affectation Spéciale Pensions du réseau des œuvres universitaires et scolaires sont directement prises en charge et versées par le Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Pour le cas particulier du Crous de la Réunion, une subvention lui est versée, selon une fréquence trimestrielle, par le centre national des œuvres universitaires et scolaires. Le montant de cette subvention correspond au montant des cotisations au Compte d'Affectation Spéciale Pensions directement pris en charge et versé par le Crous.

Article 3 :

Cette délibération annule et remplace celle du 28 novembre 2017 et prend effet, de manière rétroactive, à compter de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

Quorum : 10

Nombre de membres participant à la délibération : 18

Nombre de procurations : 7

Abstentions : 0

Pour : 25

Contre : 0

Fait à Vanves, le 16 mars 2021

Certifié signé par la présidente du Cnous à cette date



Séance du conseil d'administration du Crous
Du 11 mars 2021

Dominique MARCHAND